

**DEPARTEMENT DU JURA**  
**CANTON DE BLETTERANS**  
**COMMUNE DE LARNAUD**  
**Tél/Fax: 03.84.44.43.00**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 16 OCTOBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le seize octobre (16 octobre 2018), à 20h30,  
le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en  
session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Philippe ANTOINE**, Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 09 octobre 2018

**Présent(e)s** : ANTOINE Philippe, BORNOT-FAIVRE Carine, CHATOT Céline,  
COUILLEROT Andrée, GAVAND Pierre, GUERRET Laurent, GUICHARD Virginie,  
GUILLEMIN Noël, GUYOT David, Jean-Yves NOBLET, NOBLET Patrick.

**Absent excusé**: TISSOT Thierry.

**Secrétaire de séance** : CHATOT Céline

**Nombre de conseillers**: Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 12 - Présents : 11- Votants : 11

**DIVERS**

**I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION DE  
CONSEIL:**

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 04 septembre 2018

**II – URBANISME :**

**1- Suivi des dossiers d'urbanisme :**

M. le maire informe les élus :

- a) Que les déclarations préalables de travaux dont la liste suit, ont été acceptées :
  - a. déposée par M. et Mme LAUBEPIN Ivan pour la division d'une parcelle avant construction Rue de la Gare
  - b. déposée par M. SANSEIGNE Pierre pour la rénovation d'une maison d'habitation Rue du Champ Thorin
  - c. déposée par M. PELLETIER Médéric et Mme JOLY Anouck pour la construction d'une piscine Rue du Champ Thorin
  - d. déposée par Mme BOZON Sophie pour la construction d'une piscine Rue du Franois
  - e. déposée par M. et Mme TRAVAGLINI Nicolas pour la construction d'une piscine et d'un abri de jardin Rue de l'Eau
  - f. déposée par M. et Mme CHARTON Christophe pour la construction d'une véranda Rue du Champ Thorin
  
- b) Qu'une demande de permis de construire :
  - a. Déposée par M. POURCELOT Pierric et Mme FOURNIER Fanny pour la construction d'un garage Rue Aristide Brenot a été acceptée ;
  - b. Déposée par M. et Mme LAUBEPIN Ivan pour la construction d'une maison d'habitation Rue de la Gare a été acceptée ;

### **III- POLE MULTISERVICE PERI ET EXTRA SCOLAIRE**

Les membres du Conseil sont informés de l'avancement des travaux du chantier :

- Les fondations sont terminées
- Les murs de soubassement également
- La dalle sera coulée la semaine prochaine
- Le drainage prévu a été remplacé par des tranchées filtrantes, générant une économie
- Des aménagements précis doivent d'ores et déjà être prévus pour la partie « cuisine » afin d'adapter les branchements nécessaires au niveau des évacuations et des arrivées d'eau : un contact sera pris avec le Directeur du Restaurant Municipal de Lons afin de connaître les points précis à programmer
- L'emprunt a été contracté et réalisé
- Un devis de modification d'installation de 596 € a été proposé par ENEDIS pour raccorder l'installation existante de la Maternelle au nouveau bâtiment
- Une visite du chantier pour information est programmée avec les maires de Fontainebrux et de Les Repôts, le Président de la CCBHS, la députée D.Brullebois, le CAUE et M. Bois, architecte du projet.

### **IV AFFOUAGE 2018/2019**

La coupe de cette année sera le N°10. Les inscriptions devront être retournées en mairie au plus tard le 18 novembre.

Seuls le taillis et les modernes seront exploités, par contre il n'y aura pas de vente aux marchands de bois au printemps 2019.

Une parcelle de bois devra être coupée et nettoyée au lieu dit « La Plage » de l'Etang des Tartres, afin de permettre l'exploitation de la parcelle agricole à proximité appartenant au GAEC des Lauriers. Un devis sera demandé à une entreprise spécialisée.

### **V – CEREMONIE COMMEMORATIVE DU 11 NOVEMBRE ET MANIFESTATIONS**

- Sur proposition du Souvenir Français, un « arbre des valeurs » sera planté sur le terrain contigu à l'école maternelle ;
- Une exposition organisée en partenariat avec l'association CLOCH et les enfants des TAP, portant sur les Larnaudiens revenus de la guerre 14/18 aura lieu à la salle communale du vendredi 09/11 au lundi 12/11/2018 ;
- Comme dans chaque commune, les cloches de l'église sonneront à 11h précises pour rappeler l'heure de signature de l'Armistice, sonnerie qui sera suivie par la cérémonie du 11 novembre à 11h au monument aux morts, avec la participation active des enfants des écoles ;

### **VI – TRANSFERT DE COMPETENCES**

M. le Maire informe les élus que le transfert de la compétence péri-scolaire entre la commune de Larnaud et la Communauté de Communes Bresse Haute Seille, sera effectif le 1<sup>er</sup> janvier 2019 mais que les effets ne seront visibles qu'à la rentrée de septembre 2019.

### **VII – RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Il aura lieu du 17 janvier au 16 février inclus. Tous les foyers seront recensés par une ou un agent recenseur nommé par le Maire. Tous les renseignements pratiques seront communiqués courant décembre et début janvier par voie d'insertion sur le site de la Commune et information dans les boîtes aux lettres de tous les habitants.

## **VIII – ECOLE NUMERIQUE**

La commune de Larnaud et son école ont déposé un dossier de candidature auprès de l'Académie, portant sur le programme « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité Phase 2 ». Si le dossier est retenu, la Commune bénéficiera d'une subvention de 50% sur l'achat de matériel numérique mobile pour l'école de Larnaud.

## **IX – SECHERESSE ET RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE**

Suite à la sécheresse qui a perduré plusieurs mois sur notre région, de nombreuses fissures et autres dégradations se sont révélées sur les habitations dues au retrait de la couche d'argile. M. le Maire invite toutes les personnes concernées à :

- se faire connaître en Mairie pour signaler les dégradations
- prendre des photos datées régulièrement pour constater l'évolution du phénomène
- prévenir leur assurance
- commencer à demander des devis de réparation

M. le Préfet a informé les mairies qu'une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ne pourra être déposée qu'à partir du mois de mars 2019, après que les effets du retrait et du gonflement de l'argile se soient résorbés.

Ce n'est qu'après la reconnaissance officielle de l'état de catastrophe naturelle, si c'est le cas, que les assurances pourront prendre en charge les dégâts à réparer.

## **X – LOGEMENTS COMMUNAUX**

M. le Maire et les élus sont informés de la demande de résiliation du bail de location de l'appartement situé au-dessus de l'école maternelle, ainsi que d'un F1 au 2 rue des Ecoles ;

## **XI – RETROCESSION DES PARCELLES SAPRR**

M. le Maire informe les élus qu'il a reçu la minute de l'acte de rétrocession des parcelles revenant à la commune après les travaux de construction de l'A 39 parmi lesquelles figure l'Etang St Georges.

Avec l'accord de la Fédération Départementale des Chasseurs impliquée jusqu'alors dans la protection du site, le Conseil Municipal décide de confier par convention la gestion de l'étang à l'association locale « Les Amis de la Nature ».

## **XII – TRAVAUX DE VOIRIE**

- Les barrières de protection sont mises en place sur le ralentisseur du carrefour Mathieu afin de sécuriser la descente de bus des usagers  
Le ralentisseur situé à proximité de l'église sur le CD 137 devra faire l'objet d'une rénovation partielle  
Des travaux d'entrée de propriétés agricoles Rue du Champ Minet et Rue Aristide Brenot seront réalisés par l'employé intercommunal  
La taille des platanes du parking de la Mairie et de l'école maternelle sera effectuée cette année par l'Equipe Verte d'Agate Paysages.

***Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le 27 novembre 2018***

LARNAUD le 16 novembre 2018

Philippe ANTOINE  
Maire de LARNAUD

